

Prévenir la judiciarisation des pratiques de vie scolaire

Ajuster les pratiques de vie scolaire en prenant en compte les responsabilités civile, pénale, administrative, contractuelle et éthique est devenu une nécessité dans le cadre dans lequel évolue l'Ecole aujourd'hui. Mener à bien cette réflexion tout en prenant en compte la responsabilité éducative est l'ambition de ce stage.

Pour quel public ?

Chef d'établissement, cadres intermédiaires, personnels de vie scolaire.

Objectifs

- Clarifier la notion de responsabilité
- Distinguer le champ d'application des responsabilités (civile, pénale...)
- Définir et intégrer le cadre légal de la surveillance
- Intégrer la responsabilité administrative dans la pratique du contrôle des absences
- Prendre en compte notre rôle dans la mission de protection de l'enfance
- Identifier les actes pouvant faire l'objet d'une sanction en interne
- Connaître les sanctions autorisées par les textes et les principes juridiques de la sanction
- Définir ce que doit contenir le règlement intérieur en termes de sanction et de procédures disciplinaires

Contenus

- Notion de responsabilité et ses fondements
- Responsabilité civile, pénale, contractuelle, administrative, éthique
- L'obligation de surveillance / Le contrôle des absences
- Le cas particulier des sorties et des voyages scolaires
- Analyse du risque pour une pratique raisonnée en termes de responsabilités
- La protection de l'enfance
- Les situations critiques ; leur traitement éducatif, le passage de relai
- Déontologie et éthique professionnelle
- Le cadre légal de la sanction ?
- Les dispositifs de professionnalisation et leurs caractéristiques

Financements

- OPCALIA Département Enseignement Privé
- Fonds propres de l'établissement
- Fonds personnels

Lieu

ARES

65 rue Voltaire—93100 MONTREUIL

Dates et coût

Date : 3, 4 et 5 avril 2018

Coût : 450€

Renseignements

Carole LUCAS

Carole.lucas@ares.asso.fr

06 47 80 52 22